

Etang communal du Petit Arcachon

BARRAGE SUR LE MÉANT

En décembre dernier, la société de pêche " Le Martin Pêcheur " a procédé à la vidange de l'étang communal, route de Saint-Viâtre faisant suite à une mise en demeure provenant de la Direction départementale des territoires (DDT), représentant de l'Etat à l'encontre de la Commune de LA FERTE-IMBAULT.

En effet, cette vidange du plan d'eau fait suite à une inspection des ouvrages en juin 2017 par les services de la DDT et de l'Agence Française pour la Biodiversité. Pour rappel, l'étang du Petit Arcachon et le barrage sur le Méant ont été autorisés à l'exploitation d'un enclos piscicole et d'alimentation du plan d'eau communal, par Arrêté préfectoral, le 18 février 1975, pour une durée de 30 ans qui a donc expiré le 17 février 2005.

D'après le rapport de manquement administratif établi par la DDT, le plan d'eau et le barrage n'ont plus



d'existence légale puisque l'autorisation de 1975, n'a pas été reconduite. De plus, d'après le code de l'environnement, il a été noté que le barrage fait aujourd'hui obstacle à la continuité écologique du cours d'eau.

La régularisation du plan d'eau et de son alimentation par le barrage a donc fait l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau sur les recommandations expresses de la Direction départementale des Territoires.



La DDT a aussi demandé à la Commune de vérifier pendant une phase test d'un an, l'alimentation en eau de l'étang. Au nom de la continuité écologique, l'Etat souhaite que le plan d'eau soit alimenté non plus par le cours d'eau, le Méant, mais par des sources ou un fossé collecteur d'alimentation au nord du plan d'eau qui devra être prolongé pour atteindre l'étang. Cette création de fossé aura bien entendu un coût que la Commune devra supporter financièrement.

La Municipalité doutant que l'étang puisse être alimenté seulement par des sources ou un fossé collecteur est très vigilante sur ce dossier. Afin de démontrer que l'étang ne peut être alimenté que par le Méant, le plan d'eau va certainement devoir être vide pendant plus d'une année.

Par ailleurs, il a été constaté que la bonde et la vanne de remplissage sont très détériorées et donc plus aux normes, ce qui laisse envisager que la Commune va devoir engager et financer sur ses fonds propres, ces travaux pour se mettre en conformité avec la loi.

TRAVAUX BERGE ET PASSERELLE DU MÉANT

Suite à la crue de juin 2016, des travaux de renforcement de la berge du Méant et de remise en état de la passerelle ont nécessité une autorisation préalable de la part de la DDT et sont, à ce jour, en cours d'achèvement.



Ces travaux consistent au renforcement de la berge par le calage des souches en fond de rive et à la mise en place d'argile et plantations de végétaux vivants en partie basse.

La remise en état de la passerelle porte sur le repositionnement de la culée et la mise en place d'argile et de végétaux vivants de part et d'autre.

Le platelage en bois sera changé et une main-courante sera installée pour la sécurité des usagers.



A noter...

Ouverture du camping municipal du 1^{er} mai au 30 septembre.

BIENTÔT 16 ANS! PENSEZ AU RECENSEMENT

DEVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE!

Le centre du service national d'Orléans
02 38 95 21 32
csc-orleans.sec.fct@intra.def.gouv.fr

www.defense.gouv.fr/jdc

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE
LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS

RECRUTE UNE SECRÉTAIRE ADMINISTRATIVE

Cadre d'emploi : Adjoint administratif principal
de 2^{ème} classe - filière administrative

MISSIONS

Collaborateur/trice de la Présidente et élus syndicaux, vous assurez la mise en œuvre des activités du Syndicat intercommunal à vocation scolaire, l'élaboration du budget, la gestion des affaires scolaires et des ressources humaines.

CONNAISSANCES

- du fonctionnement des collectivités territoriales
- du cadre juridique de la responsabilité civile et pénale
- maîtrise des procédures budgétaires et comptables (nomenclature M14)
- bonne connaissance du droit administratif et statutaire
- maîtrise du logiciel CERIG (comptabilité et paye) et des outils bureautiques (Word, Excel,...)

SAVOIR FAIRE

- organiser et préparer les réunions du Conseil syndical
- rédiger avec aisance les comptes rendus et les délibérations du SIVOS
- gestion du personnel syndical (rémunérations, carrières, contrats, conventions...)
- suivi des commandes des fournitures scolaires
- saisir les demandes de cartes de transport scolaire

SAVOIR ÊTRE

- rigoureux - méthodique - diplomate - discret

PROFIL

- connaissance de la Fonction Publique Territoriale et du fonctionnement d'une collectivité territoriale
- maîtrise des nomenclatures comptables, de l'élaboration budgétaire et des ressources humaines

SPÉCIALITÉS DU POSTE

- 17 h 30 hebdomadaires
- Rémunération basée sur la rémunération statutaire

POSTE À POURVOIR DÈS QUE POSSIBLE

Adresser lettre de motivation et CV à : Mme la Présidente
du SIVOS LA FERTE-IMBAULT/SELLES-SAINT-DENIS
42 RUE NATIONALE - 41300 LA FERTE-IMBAULT
ou par courriel : contact@laferteimbault.fr

Fête du muguet

Concours du 1^{er} mai de maisons décorées !

INSCRIPTION
AVANT LE 27 AVRIL EN MAIRIE

A l'occasion de la Fête du muguet le 1^{er} mai prochain, nous vous invitons à décorer vos maisons sur le thème des couleurs blanche et verte.

La maison désignée comme la mieux décorée se verra récompensée par la remise d'un prix en fin de journée du 1^{er} mai.